

PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE

CGT



22 au 26 mai 2023 - Mimizan-Plage



12ÈME CONGRÈS DE L'UFR

N° Spécial documents préparatoires



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTÉ | PREVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque SA** à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social : 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management SA** au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel

ÉDITO



4-11 | RAPPORT
D'ACTIVITÉ

13-22 | DOCUMENT
D'ORIENTATION



Hélène MICHAULT
Secrétaire Générale de l'UFR Santé et Action Sociale

Notre 12^{ème} congrès de l'Union Fédérale des retraité-e-s de la Santé et de l'Action sociale se tiendra à Mimizan-Plage du 22 au 26 mai 2023.

Le mandat de 4 années s'est caractérisé par des événements particulièrement marquants : une grave crise sanitaire dont nous ressentons encore les effets négatifs et sans doute pour longtemps, deux projets de réforme des retraites provoquant des mobilisations majeures des salarié-e-s, des crises climatiques (incendies, canicule, sécheresse...), un scandale des EHPAD du secteur privé lucratif et au niveau international, une guerre à l'intérieur même des frontières de l'Europe...

Ces événements influencent évidemment les contenus des documents de congrès que nous vous proposons dans ce numéro. Les retraité-e-s sont impacté-e-s, comme toute la population et parfois plus durement encore, par ces circonstances. La direction de l'UFR sortante a donc estimé important de prendre en compte tous ces faits et leurs conséquences dans nos écrits.

Ces documents se veulent donc particulièrement inscrits dans l'actualité et surtout dans un projet pour l'avenir, pour mieux le vivre.

Notre rapport d'activité vous présente le travail accompli par la direction de notre Union fédérale des retraité-e-s au cours de ces 4 dernières années. Nous avons dû nous conformer aux restrictions imposées pour l'épidémie de COVID, mais notre activité ne s'est jamais interrompue et il reste toujours du travail à faire. Les retraité-e-s de notre UFR ont montré qu'elles et ils n'avaient rien perdu de leur capacité d'adaptation, contrairement aux idées reçues !

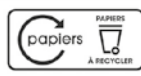
Notre document d'orientation est une proposition que nous soumettons à l'avis des syndiqué-e-s, il ne peut être parfait, et les syndicats et sections de retraité-e-s sont invités à l'améliorer par leurs amendements. Grâce à cela, notre congrès pourra s'enrichir de l'apport de tous et toutes, et ouvrir un mandat à une direction de l'UFR renouvelée, avec des objectifs construits collectivement.

Publication de la Fédération
de la santé et de l'action sociale
Commission paritaire n° 0228 S 06676

ISSN : 0299-0369
Tirage : 70 000 exemplaires
Directrice de la publication :
Mireille STIVALA
Rédacteur en chef :
Jérémi PRIGENT

263, rue de Paris - case 538
93515 Montreuil CEDEX
Tél. 01 55 82 87 47 / 87 70

Impression :
RIVET PRESSE ÉDITION
Tél. 05 55 04 49 50





RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. PRÉAMBULE

D'avril 2019, congrès de la Napoule, à mai 2023, congrès de Mimizan, nous aurons vécu quatre années de tourmente et parfois de drames qui ont touché beaucoup de nos concitoyen-ne-s, en particulier les plus âgé-e-s, donc les retraité-e-s. Mais pour autant les retraité-e-s CGT n'ont rien lâché.

En décembre 2019 est arrivée la pandémie de Covid et nous avons subi un premier confinement inédit au printemps 2020, dont le but annoncé était d'éviter encore plus de morts, les services hospitaliers ne pouvant plus assurer les soins de réanimation nécessaires.



Les retraité-e-s ont été particulièrement concerné-e-s dans cette période, largement marquée par la discrimination, la marginalisation, "l'âgisme" et le tri des patient-e-s : 160 000 mort-e-s jusqu'en décembre 2022 : pour la plupart des personnes âgé-e-s et des pauvres.

La maltraitance et la ségrégation ont été légitimées par des décisions liberticides du pouvoir justifiant des refus de soins, un traitement indigne des fins de vie comme le « protocole Rivotril », un enfermement dans les EHPAD...

Nos camarades qui travaillaient ont dû agir dans une ambiance de médecine de guerre, couvert-e-s de sacs poubelle en guise de blouses et sans masque soi-disant "inutiles"... Elles et eux, comme

tou-te-s "les premier-ère-s de corvée", ont été largement oublié-e-s dès que les plus grands dangers paraissaient passés.

La crise COVID a été le révélateur pour le public de la véritable implosion de notre système de santé, mis à mal par des décennies de cure austéritaire.

La canicule estivale a renforcé nos consciences : la surmortalité en France de plus de 10 000 personnes rien que pour l'été 2022... et les ravages causés partout dans un monde de moins en moins habitable et vivable ont démontré les aspects criminels du laxisme du pouvoir et de la collusion avec des industries et activités polluantes .

En février 2022, la guerre est de retour au cœur de l'Europe avec l'invasion de l'Ukraine par une Russie impérialiste et son instrumentalisation par les gouvernements occidentaux, les États-Unis en tête, et la France qui n'est pas en reste. Ils renforcent les budgets d'armements, la militarisation et l'extension de l'OTAN, en lieu et place des investissements vitaux indispensables dans la transition sociale et environnementale. Nous ne pouvons accepter ce fait. La Paix dans le respect des droits des peuples demeure notre combat partout dans le monde. D'ailleurs, combien d'autres conflits perdurent dans l'indifférence comme celui des Palestiniens, des Yéménites, des Syriens... Toutes et tous les réfugié-e-s devraient être accueilli-e-s dans notre pays, comme l'ont été les réfugié-e-s Ukrainien-ne-s. Le soutien des luttes des opprimé-e-s est important : femmes afghanes, iraniennes...





L'épisode électoral de juin 2022 s'est soldé par une impasse démocratique entre le sortant au service des affairistes et la candidate de l'extrême-droite xénophobe et libérale. Macron l'a emporté par défaut...

La gauche n'a su trouver le chemin de l'unité nécessaire qu'aux Législatives au travers de la NUPES. A défaut de l'emporter, ce choix a permis de limiter la casse et d'arracher une représentation de gauche plus significative.

Mais l'arrivée massive des député-e-s du Rassemblement National sur les bancs de l'Assemblée doit renforcer notre vigilance et notre bataille contre les idées de l'extrême-droite qui trouvent malheureusement un écho dans toute l'Europe et le monde.

Le grand capital a su manipuler la résultante de toutes ces situations pour bénéficier de la rareté plus ou moins réelle des biens et produits en lançant la course à l'inflation (+ de 6,5 % pour 2022) dont ils sont les seuls bénéficiaires.

Pour notre gouvernement, pas question de taxer les énormes gains des profiteurs de crise et de guerre,

les salarié-e-s et retraité-e-s doivent être les vaches à lait de la fin du "quoi qu'il en coûte". Pour les un-e-s, de maigres primes Ségur pour solde de tout compte et pour les retraité-e-s, quelques augmentations qui ne couvrent même pas la perte de l'équivalent de 2 mois de pensions entre 2008 et 2021.

Ces événements nous ont impacté-e-s dans nos organisations, dans nos fonctionnements et notre vie. L'atteinte massive aux libertés démocratiques a été une entrave supplémentaire à nos expressions et mobilisations.

En dépit de tous ces obstacles majeurs, la CGT, notre Fédération, notre Confédération, notre UCR et notre UFR ont été sur le pont. Lors des confinements, l'activité syndicale a été maintenue malgré les difficultés et nous avons préparé les ripostes au travers d'une communication intense.

Dès que possible, nous avons repris le chemin de la rue et de la mobilisation des salarié-e-s, des retraité-e-s pour leurs droits, leur pouvoir d'achat.

2. NOTRE LUTTE POUR RECONQUÉRIR ET AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SOCIALE

Deux points étaient parus essentiels au congrès de l'UFR de mai 2019 pour faire face aux contre-réformes gouvernementales très régressives sur les retraites, sur notre système de santé et sur l'accompagnement de la perte d'autonomie :

- ▶ **Inverser la politique de la baisse des pensions et de dégradation de notre système de santé,**
- ▶ **Stopper « l'enfumage » et les attaques du gouvernement en construisant un rapport de force intergénérationnel.**



Manifestation du 2 décembre 2021

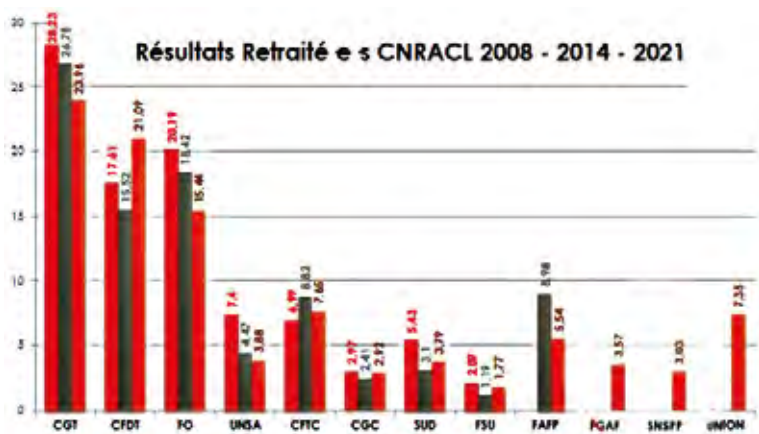
A. ASSURER UNE RETRAITE DÉCENTE À TOUTES ET TOUS

► Dès juillet 2019, nous avons débattu à la CE de l'UFR avec un camarade de l'activité confédérale « retraites », afin de mener la campagne contre le régime « universel » à points de Delevoye (dont le but était de diminuer nos retraites et surtout celles des générations futures) et de maîtriser les propositions de la CGT pour financer les régimes solidaires et lutter contre les exonérations sociales qui remplissent les poches du patronat ! Le travail de toute la CGT et les luttes des salarié-e-s en activité et des retraité-e-s ont porté leurs fruits. Macron a dû abandonner sa réforme de tout le système de retraite face à cette mobilisation sociale. Mais il réattaque depuis la fin de l'année 2022, en particulier pour augmenter l'âge de départ, nous avons appelé les camarades à continuer la lutte.

► Nous avons publié différents articles sur la contre-réforme, infos sur les négociations régressives AGIRC-ARRCO..., nous avons fait des tracts pour appeler aux manifestations et nous avons proposé notre aide pour des initiatives aux organisations de notre fédération.

► Nous avons informé régulièrement dans la lettre UFR sur le Fonds d'Action Sociale (FAS) de la CNRACL. Des avancées conséquentes ont été gagnées sous l'impulsion des élu-e-s CGT

Résultats des élections CNRACL.



pour aider les plus démunis des retraité-e-s de la Fonction publique hospitalière. Mais tous ces acquis ont été attaqués par les tutelles du gouvernement (direction de la Sécurité Sociale et ministère du Budget) en 2022 sous prétexte des difficultés de la CNRACL (engendrées principalement par le sous-emploi statutaire). Nous n'avons malheureusement pas de retour sur l'activité des FAS du secteur privé de la CNAV et de l'AGIRC-ARRCO, nous devons améliorer ce point pour donner les informations aux retraité-e-s du privé.

► Des camarades de l'UFR se sont engagé-e-s pour la campagne CNRACL de décembre 2021, afin de produire du matériel aussi bien pour les retraité-e-s que pour les agent-e-s en activité. Nos efforts et surtout ceux des camarades qui ont travaillé auprès des retraité-e-s n'ont pas été vains, puisque nous sommes restés première organisation représentée au Conseil d'Administration de la CNRACL, malgré une baisse catastrophique du taux de participation et une baisse de notre représentativité.

► Nous avons porté la **péréquation salaires/retraites** systématiquement, comme pour la campagne des élections CNRACL de décembre 2019 et nous l'avons intégrée dans le livret retraites pour les élections CNRACL. Mais cette proposition semble n'être portée que par notre UFR, alors que, si une catégorie obtient une augmentation conséquente de leur rémunération, il est essentiel que les retraité-e-s discriminé-e-s pendant toute leur carrière puissent en profiter.

► Nous avons relayé systématiquement l'appel



Livret CNRACL élections 2021

des 9 organisations de retraité·e·s dans la lettre UFR, mais aussi dans des tracts pour appeler les syndicats et les militant·e·s à amplifier la lutte pour **exiger l'augmentation de nos pensions.**

► Nous avons largement communiqué sur « **Les femmes, grandes sacrifiées du projet de réforme des retraites** » et sur « **les violences sexistes et sexuelles ne s'arrêtent pas avec l'âge** ».

Notre travail sur les retraites a été important. Mais nous devons encore amplifier notre activité : porter plus haut et plus fort nos propositions CGT d'amélioration d'un système de retraites solidaire à prestations définies, lutter pour la revalorisation des pensions et notre proposition de péréquation qui existait avant la contre-réforme Fillon de 2003.

Nous devons aussi renforcer notre travail avec les camarades en activité sur les salaires et la reconnaissance de la pénibilité pour avoir des retraites décentes.

B. DÉFENSE DE LA SANTÉ, UN DROIT FONDAMENTAL QUI DOIT ÊTRE GARANTI À TOUTES ET À TOUS

► Nous avons porté la revendication confédérale « 100 % Sécurité sociale intégrale » et la reconquête de notre bien précieux la Sécurité sociale basée sur le salaire socialisé dans nos débats et publications, campagne CNRACL, et articles sur le PLFSS, tracts UCR... Nous avons invité des camarades qui travaillent au secteur confédéral protection sociale pour faire le point sur ce sujet, des économistes pour discuter des sujets à invalider comme la dette...

► Nous avons travaillé dans le mandat précédent sur le sujet sensible de la mutuelle mais lourd de conséquences financières quand on sait que c'est un recours fréquent des retraité·e·s au FAS CNRACL pour financer cette dépense importante. Des négociations sont en cours dans la Fonction publique pour les agent·e·s, la CGT a évoqué la situation des retraité·e·s oublié·e·s. Malgré notre demande, nous n'avons pas pu rencontrer les camarades qui assurent les rencontres ministérielles sur ce sujet. Nous espérons que cela fera partie des priorités après le XIII^{ème} Congrès.

UNE SÉCURITÉ SOCIALE INTÉGRALE : OUI LE FINANCEMENT EST POSSIBLE



► Nos propositions du suivi post-professionnel n'ont pas été menées comme nous nous y étions engagé·e·s.

Un article a néanmoins été rédigé pour la lettre UFR n°26 : "Suivi post-professionnel et cancers" concernant la mort prématurée de soignant·e·s retraité·e·s des Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC).

Le fait de n'avoir pas pu participer aux collectifs fédéraux en tant qu'Union Fédérale nous a freiné·e·s dans l'élargissement de notre réflexion et de nos propositions.



C. AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Le collectif « autonomie » de l'UFR s'était fixé comme objectif d'apporter un regard supplémentaire par rapport au travail de la FD, de l'UCR et de la CFD. Le travail a été communiqué dans 4 articles de la lettre UFR et dans un numéro spécial n°22 : le tournant domiciliaire, la charte éthique, le reste à charge, la rupture numérique, la lutte contre l'âgisme et pour l'accès aux Services publics... Nous avons prévu de travailler le sujet de l'habitat.

Nous avons travaillé avec la responsable du collectif fédéral personnes âgées pour compléter l'activité et faire le lien entre bien-être au travail et bien-être des résident·e·s. Nous avons toujours

appelé les retraité·e·s à participer aux journées d'action dans les EHPAD.

L'affaire des EHPAD d'ORPEA a montré ce que nous dénonçons depuis longtemps : les conséquences de l'appât du gain d'affairistes actionnaires, sans foi ni loi, conjugué à une politique constante d'austérité des pouvoirs successifs. L'UFR a porté la revendication du Congrès Fédéral 2022 de la nationalisation de ce secteur.

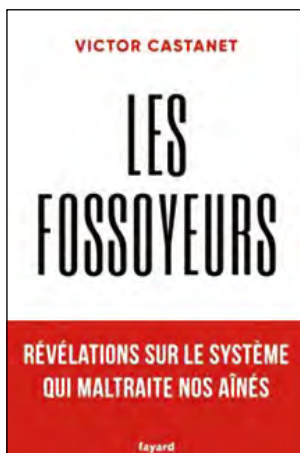
Tout ce travail revendicatif que nous avons mené ne peut pas se faire sans le renforcement de l'activité Retraité·e·s et de nos forces organisées.

3. NOTRE DÉMARCHÉ DE SYNDICALISATION DES RETRAITÉ·E·S ET QUALITÉ DE VIE SYNDICALE

Après avoir milité toute notre carrière, nous savons qu'à la retraite, la lutte n'est pas terminée : nous quittons la vie professionnelle, pas la vie citoyenne ! Les syndicats ne perçoivent pas toujours la nécessité de la continuité syndicale des camarades qui partent à la retraite. Les retraité·e·s doivent être de tous les combats pour mettre en échec les politiques régressives, pour leur avenir et celui de leurs enfants et des générations futures. Militier à la retraite ne peut se faire au même rythme, ni de la même façon que lorsque l'on est en activité salariée, cela permet de garder un lien social, avec toujours en vue d'améliorer les conditions de vie à la retraite.

Si de nombreuses actions ont été menées depuis 2019 pour exiger une amélioration de la retraite et de la vie des retraité·e·s et que nous n'avons pas toujours été entendu·e·s, c'est peut-être que nous n'étions pas assez nombreuses et nombreux pour nous faire entendre ?

C'est pour cela qu'au dernier congrès de l'UFR à la Napoule, nous nous sommes engagé·e·s à impulser la syndicalisation des retraité·e·s de la Santé et de l'Action sociale.



Un collectif « Vie syndicale » de l'UFR a été mis en place pour proposer de nombreuses pistes de travail et propositions. Il assure un suivi des versements des cotisations pour faire un retour dans nos départements respectifs. Il est important que nous puissions vérifier sur nos territoires que les retraité·e·s soient bien inscrit·e·s et déclaré·e·s comme tel·le·s dans les syndicats et non pas parmi les actifs et les actives, ce qui

fausserait complètement les chiffres.

Partant du constat que dans notre Fédération, 9 syndiqué·e·s sur 10 quittent la CGT à l'arrivée en retraite, nous avons adressé un courrier aux syndicats, cosigné par la Secrétaire Générale de la Fédération et celle de notre UFR, pour inciter à la meilleure prise en compte des retraité·e·s et de la continuité syndicale. Nous avons depuis constaté une légère progression dans les chiffres. Mais cela n'est pas suffisant, d'autant que nous avons remarqué lors des assises des USD



Dépliant UFR Santé et Action Sociale



Le stand UFR au congrès fédéral de Saint-Malo en 2022.

que la syndicalisation et la place des retraité·e·s n'étaient pas ou très peu abordées.

Nous avons réactualisé le dépliant de syndicalisation (tryptique) des retraité·e·s de la Santé et de l'Action sociale pour le mettre dans les pochettes du congrès Fédéral en 2022.

La Fédération nous a permis de tenir un stand avec du matériel de notre UFR et de l'UCR lors de plusieurs CNF, ainsi qu'à chaque congrès des autres Unions Fédérales : UFAS, UFMICT et UFSP. Nous avons pu faire à chaque fois une intervention brève sur la syndicalisation des retraité·e·s avec un diaporama. Ce support peut être adapté aux territoires et présenté dans les USD.

Nous avons aussi tenu un stand au congrès Fédéral de Saint-Malo et nous avons organisé une rencontre des retraité·e·s mandaté·e·s lors d'un moment convivial.

Nous devons améliorer le contact avec les structures en territoires, avec les USR et les mandaté·e·s au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), pour l'émergence et la prise en compte des revendications territoriales concernant les retraité·e·s. Lors d'une CE de l'UFR décentralisée au Cap d'Agde en 2022, nous avons eu un excellent débat sur notre renforcement avec les camarades de l'interpro région Occitanie, les UD, USD, syndicats et le responsable de la vie syndicale à l'UCR.

Il nous faut aussi améliorer le recensement de nos sections de retraité·e·s et faire connaître les initiatives autour de l'activité retraitée.

Nous avons proposé 3 candidatures de camarades de la CE de l'UFR pour la CE de l'UCR (Union confédérale des retraité·e·s), ce qui nous permet d'avoir des liens avec cette structure nationale interprofessionnelle des retraité·e·s.



La CE élue en 2019 au congrès de la Napoule.

Plusieurs camarades de notre UFR sont engagé·e·s dans la formation de l'UCR et ont mis en place le module « Découvrir le syndicalisme retraité » pour aider à la syndicalisation lors du passage à la retraite, ainsi que celui intitulé « Participer à l'activité syndicale des retraité·e·s ».

L'essentiel de l'activité de l'UFR est publié dans la lettre électronique « la lettre de l'UFR » : comptes-rendus et travaux de la Commission Exécutive de l'UFR, débats thématiques, tracts, activités de nos sections, informations de la CNRACL, de l'UCR, articles divers. La rédaction est assurée par un collectif de camarades de la CE de l'UFR et elle est envoyée par la Fédération dans une lettre hebdo informatique aux syndicats et aux

USD chargés de la diffuser à leurs syndiqué·e·s. Nous souhaiterions recevoir plus d'articles ou rubriques des territoires pour valoriser leurs actions et qu'ils nous interpellent sur des problématiques que nous n'aurions pas abordées.

Des camarades nous ont informé·e·s qu'ils ne recevaient pas la lettre par manque de relais de leur syndicat ou de leur USD. De plus, beaucoup de retraité·e·s ne sont pas équipé·e·s en matériel informatique. Peu de syndicats semblent assurer la reproduction papier et l'envoi par courrier à leurs syndiqué·e·s. La Fédération a accepté que nous puissions la

UNION FÉDÉRALE CGT DES RETRAITÉ·E·S DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

En direct de l'UFR Santé Action Sociale

Site internet : www.santae.fr - Courriel : uf@santer.fr

N° 39 - Novembre 2022

Édito

Toutes et tous déterminé·e·s pour les fêtes à venir

Les résultats des élections législatives marquent de manière incontestable le rejet des politiques antisociales menées par le gouvernement depuis 5 ans. On ne peut que s'en réjouir. La gauche rassemblée a permis la constitution d'un groupe de parlementaires progressistes à l'Assemblée nationale. Mais, même si l'extrême-droite a été battue à l'élection présidentielle, de nombreux députés RN ont été élus aux législatives, signe que les idées d'extrême droite et l'imposture sociale qu'elles incarnent sont bien présentes dans la population. Beaucoup de collés et ceux qui n'arrivent pas à finir les fins de mois et qui s'inscrivent de plus en plus dans la pauvreté ont trouvé cet espoir à leur côté. La politique menée par le gouvernement Macron, appuyée par les députés LRSD, est responsable de cette situation et il appartient à la CGT et à toutes les forces progressistes d'inverser cette tendance délétère.

Depuis le printemps, la situation sociale s'est encore dégradée. L'augmentation des prix de l'énergie flambé à tel point que beaucoup de travailleurs, chômeurs et retraité·e·s s'organisent de ne pas pouvoir se chauffer correctement cet hiver et l'inflation a atteint, en juillet, 6,8%, chiffre qui dépasse tout ce que l'on a connu depuis 30 ans.

La recherche du progrès social doit être le moteur de toutes nos actions. Nous demandons l'arrêt des mesures telles que le chèque Énergie, le chèque alimentaire, le chèque carburant... Nous ne voulons pas vivre de la charité, mais de notre pension ou de notre salaire. Nous devons lutter pour une augmentation générale des salaires, un SMIC à 2 000 € brut, le dégel du point d'indice... des pensions revalorisées à la hauteur des pertes enregistrées depuis des années et compensant l'inflation effective depuis des mois.

Aussi, pour 2022, les 1,1 % et les 4 % d'augmentation des pensions du régime général et les 5,1 % de l'AGIR AIRCO sont nettement insuffisantes. Le compte n'y est pas, surtout que les pertes cumulées de janvier 2008 à décembre 2021, et qui représentent pour les retraités de base l'équivalent de près de deux mois de pension, n'ont pas été comblées.

Ne nous laissons pas, c'est dans la lutte, en mobilisant le plus largement possible le monde du travail, actifs et retraité·e·s, contre le grand patronat et les salaires que nous gagnerons une plus grande égalité sociale.

Nous ne sommes, ni dans l'abandon, ni dans l'insouciance. Luttons pour faire aboutir nos légitimes revendications.

Sommaire

- CE CE UFR d'octobre p.2-5
- Comment ouvrir son droit de vote postal en en bénéficiant p.5
- Argumentaire sur la PFS 2023 p.6-8
- La Carte des Comptes gratuits p.9-10
- Le renforcement de la prévention p.9-10
- Nouvelle interprofessionnelle de lutte contre les violences p.11
- Revalorisation des Femmes âgées ? p.12
- Schéa Chèques p.12

La lettre de l'UFR.



diffuser sous forme papier, probablement avec l'envoi du mensuel « Ensemble NVO », mais bien sûr, à condition que les camarades soient bien enregistré·e·s dans le Cogitiel comme retraité·e·s.

Dans chaque numéro de Perspectives Santé, revue trimestrielle envoyée aux syndiqué·e·s de notre Fédération, nous réalisons un ou deux articles.

La Fédération abonne tous les membres de la CE de l'UFR à « **Vie nouvelle** », le magazine bimestriel de l'UCR. La moitié des syndiqué·e·s retraité·e·s ne sont pas encore abonné·e·s. Certains syndicats prennent en charge l'abonnement de leurs syndiqué·e·s retraité·e·s.

Le congrès de notre UFR aurait dû se tenir en 2022, mais nous avons accepté de le repousser en 2023 pour ne pas gêner le travail du congrès fédéral et la campagne des élections dans la Fonction publique.

Mais en cette période si difficile 2019-2023, nous n'avons pas réussi à augmenter notre nombre de syndiqué·e·s retraité·e·s.

Pour nous renforcer nous avons besoin de construire un syndicalisme retraité du 21^{ème} siècle, proche, à l'écoute et très revendicatif.

4. CONCLUSION

Depuis notre dernier Congrès, en avril 2019, la Commission Exécutive de notre UFR a connu quelques vicissitudes : la pandémie et ses conséquences, l'obligation de se réunir en visio (totale ou partielle) ont fragilisé les liens entre les camarades élu·e·s depuis quelques mois seulement. Sur les 30 qui composaient notre nouvelle direction, 19 étaient dans leur premier mandat. 11 de ces « nouveaux camarades » ont peu participé, certain·e·s ont même démissionné, pour cause de soucis de santé entre autres. Et nous venons d'avoir la peine de perdre un camarade, au cours de son premier mandat : Charles COULANGES, décédé brutalement en septembre 2022.

Au fil des mois, nos réunions ont compté moins de participant·e·s et la réflexion collective s'en est trouvée affaiblie, le partage des tâches aussi.

Alors que le dernier Congrès nous avait assigné comme objectif d'apporter une « valeur ajoutée » à la construction des propositions fédérales pour satisfaire les revendications des salarié-e-s de notre champ professionnel, nous avons regretté le manque de sollicitations de la Direction Fédérale et le refus d'intégrer des camarades de notre UFR dans les collectifs fédéraux, tant dans l'Espace revendicatif que dans l'Espace Vie Syndicale.

Aussi jugeons-nous positif, depuis le dernier Congrès Fédéral, de voir des groupes de travail ouverts aux Unions Fédérales, mais nous aurions souhaité participer aussi aux collectifs fédéraux.

Ce bilan d'activité de la Direction de notre UFR ne peut pas se concevoir sous le seul prisme de la « direction sortante ». Nous souhaitons qu'il nourrisse les débats dans les sections et dans les syndicats, voire les Unions Syndicales Départementales. La Direction de l'UFR a certes été élue pour impulser l'activité, mais elle aura été inutile si son travail (notamment les lettres de l'UFR, les tracts) n'arrive pas jusqu'aux retraité-e-s, syndiqué-e-s ou non. Quel relais des syndicats et des USD dans les territoires ? Quelle prise en compte dans les sections ?

Un Bilan d'activité est une rétrospective qui doit être l'affaire de tous et toutes si on veut mieux élaborer ensemble,

au travers du document d'orientation de notre futur Congrès du 22 au 26 mai prochain, les propositions pour que les retraité-e-s de notre champ fédéral puissent vivre mieux leur vie en retraite !

**LE MOMENT EST VENU,
POUR NOUS TOUS ET TOUTES,
DE RENTRER VÉRITABLEMENT DANS UN
XXI^{ÈME} SIÈCLE DE PROGRÈS SOCIAL
ET DE CONTRIBUER À CONSTRUIRE UNE
SOCIÉTÉ DE JUSTICE SOCIALE
ET DE BIEN-ÊTRE,
POUR DES JOURS HEUREUX.**





Cabinet d'expertise comptable et de conseil
exclusivement au service des Instances Représentatives du Personnel



Expertise et Conseil

Sur la situation économique et financière, les orientations stratégiques, et la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

Formation des élus

CSE et commission SSCT



Contactez-nous
05 62 24 36 45
info@alliance-irp.fr



DOCUMENT D'ORIENTATION

Fin avril 2022 se tenait à Saint-Malo le 13^{ème} Congrès de la Fédération CGT Santé et Action Sociale. L'Union Fédérale des Retraité-e-s (UFR) s'intègre pleinement dans le projet fédéral et prend toute sa place dans la mise en œuvre des décisions prises lors de ce congrès.

Le 12^{ème} congrès de l'UFR qui se tiendra à Mimizan dans les Landes du 22 au 26 mai 2023 devra être un grand moment de débats chez les retraité-e-s dans une situation de crise économique et après deux ans de pandémie. Le document d'orientation présenté aux syndiqué-e-s devra être préparé, discuté, amendé dans nos sections. Ce texte, base de travail, n'a pas pour objectif de reprendre

tous les thèmes et décisions du congrès fédéral, mais bien de développer les grands sujets qui préoccupent les retraité-e-s.

Après débats, propositions, amendements ce document, s'il est adopté par les congressistes, sera le fil conducteur de l'action de l'UFR pour les 3 années à venir. Le document d'orientation proposé se présente en trois parties :

- I - Reconquérir et améliorer les services publics
- II - Lutter pour vivre sa retraite dignement
- III - Promouvoir le développement d'un syndicalisme de masse des retraité-e-s

I - RECONQUÉRIR ET AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS

A) Des Services publics assurant un droit à la santé pour toutes et tous

1) La santé un bien précieux universel

1. Si, selon l'OMS, « La santé est un état de complet bien-être physique, mental, et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », certain-e-s économistes de la santé et nos gouvernant-e-s l'oublent très souvent.

2. Depuis des dizaines d'années, les réformes successives n'ont eu d'autre but que celui de diminuer l'offre de service public de santé et le coût des cotisations sociales pour le patronat. Ainsi, les hôpitaux auxquels on a imposé depuis plus de vingt ans des budgets inférieurs aux besoins sont aujourd'hui sinistrés. La crise COVID, comme les différents épisodes épidémiques, a révélé au grand public l'état désastreux des services hospitaliers, état qui était dénoncé par les personnels et la CGT depuis de nombreuses années.

3. Tant dans le social, le médico-social, ou le sanitaire, l'offre de soins est dépendante de budgets restrictifs. Nous devons sortir de la logique financière de l'austérité. Pour tordre le cou à l'idée qu'augmenter les dépenses de la Sécurité Sociale et des hôpitaux est un signe de

mauvaise gestion, il faut rappeler, qu'au contraire, c'est le signe d'une meilleure réponse aux besoins de l'ensemble de la population, tant pour le soin que pour développer la prévention. Chaque année, les projets de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) sont la preuve d'une volonté politique de dégrader peu à peu l'offre de service public de santé, comme celui de 2023, alors que la crise COVID nous a montré, entre autres, l'insuffisance des services de réanimation.

4. Les territoires désertés par les services publics et notamment les services de santé, impactent particulièrement les retraité-e-s.

5. Compte tenu de la politique de santé de gestion du numerus clausus à l'entrée de la deuxième année de la faculté de médecine, les effectifs de médecins ont amorcé une baisse qui perdurera au moins jusqu'en 2025. De plus, cette baisse est inégale au niveau territorial et s'accroît dans la durée malgré des politiques incitatives qui coûtent cher en argent public et ont montré peu d'efficacité.

6. L'expérience des Centres de santé est à chaque fois une réussite. L'image du métier a changé, les jeunes médecins aspirent à un exercice professionnel plus respectueux de leur vie privée et familiale. Pourtant, les pouvoirs publics rechignent toujours à encourager la création de centres de santé à but non lucratif, avec des médecins salarié-e-s, où les règles sont le tiers payant, la collaboration entre professionnel-le-s, des droits



aux vacances et au repos respectés. Le praticien comme les patient-e-s sont gagnant-e-s.

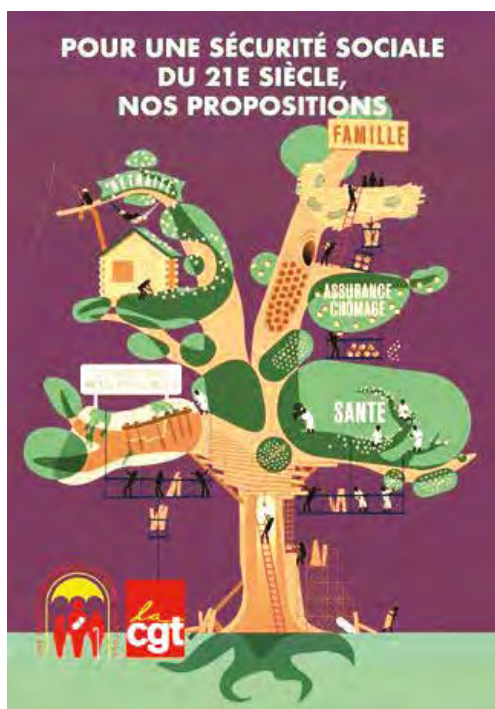
7. L'accompagnement du vieillissement et du handicap doit dépendre d'un grand service public de la Santé et de l'Action sociale

8. Le secteur lucratif actuel des EHPAD est un scandale pour notre société, il doit être intégré dans le Service public et définitivement banni à l'avenir. Ces établissements font des profits pour leurs actionnaires avec l'argent public, dont celui de la Sécurité Sociale. Le reste à charge pour les familles est souvent exorbitant dans ces établissements, alors que les prises en charge se font au rabais avec un manque de personnels qualifiés et des salaires de misère (cf. le scandale ORPEA).

Les politiques pensent trouver une réponse dans la prise en charge au domicile. Cependant, le service public dans ce domaine étant largement insuffisant, le même modèle prévaut : une course au profit et au moins coûtant. Ainsi, la prise en charge à domicile est bien souvent assurée par des prestataires privés, souvent peu scrupuleux, faisant appel à des salarié-e-s peu, voire pas formé-e-s, mal rémunéré-e-s, et surchargé-e-s de travail, pour lesquel.le.s le « mode dégradé » est la norme. L'autre alternative est l'aidant-e familial-e, qui doit tenter d'assurer les métiers d'aide-soignant-e, d'infirmier-e, d'aide-ménagère... au lieu d'être présent-e pour apporter amour, réconfort et distraction.

III ➔ Ensemble exigeons :

- ➔ La Sécurité Sociale intégrale
- ➔ Le financement de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale,
- ➔ Le développement de l'emploi par des embauches : 200 000 emplois pour les EHPADs, 100 000 pour le social et le médico-social,
- ➔ La formation des personnels,
- ➔ La reconnaissance salariale des qualifications pour une prise en charge digne des personnes en perte d'autonomie en institution ou à domicile.



B) Des Services publics pour garantir une qualité de vie à la retraite à toutes et tous

9. Il est important de réaffirmer que les Services publics sont le patrimoine de toutes et tous. Ils sont les remparts pour combattre les inégalités, particulièrement celles qui touchent les retraité-e-s dans le pays.

10. L'aménagement du territoire nécessite des Services publics répartis sur tout le territoire national pour la santé, pour les transports publics, l'énergie, la gestion de l'eau, le logement, etc. Ces services

doivent être accessibles à toutes et tous.

1) Faciliter l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées

11. C'est une obligation nationale depuis 1975, qui a été réaffirmée avec la loi du 13 juillet 1991, destinée à "favoriser l'accès aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public". Pourtant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Ainsi, l'accès physique aux Services publics doit être garanti à toutes et tous, quel que soit le lieu de résidence, l'âge ou la mobilité. Or, l'aménagement des lieux publics, dont les Services publics, n'est souvent pas assuré.

III ➔ Ensemble exigeons :

- ➔ L'application de la réglementation pour l'accessibilité physique de tous les services publics,
- ➔ Des services publics de proximité et de qualité dotés de personnels en nombre suffisant, sous statut public.

2) Les enjeux de l'accès au numérique pour les retraité-e-s

12. Nous devons lutter contre la fracture numérique, c'est-à-dire les inégalités d'accès aux technologies et aux services. Une politique publique multiforme doit permettre une offre de Service public : créations d'emplois pour l'aide d'accès aux services administratifs, garantir la sécurité et les libertés du droit à la communication, avoir une couverture de tout le territoire national en réseaux haut débit.

13. À l'occasion de la parution de son rapport de suivi « Dématérialisation des Services publics : trois ans après où en est-on ? », la Défenseure des droits regrette l'éloignement des Services publics dû à la dématérialisation qui est subie par plus de 10 millions de personnes qui sont en difficulté avec le numérique. Parmi les publics les plus pénalisés, on retrouve notamment les personnes âgées qui indiquent avoir rencontré des difficultés pour réaliser seuls des démarches en ligne.

14. Une des règles du Service public, c'est de s'adapter aux usager·ère·s et non l'inverse.

III Ensemble exigeons :

- ➔ De pouvoir accéder aux nouveaux outils, aux nouvelles formes de sociabilité en utilisant et maîtrisant ces nouvelles technologies, mais aussi avoir un droit à une assistance en cas de besoin, un droit à la formation...
- ➔ D'être en capacité, avec l'ensemble de la société, de comprendre les enjeux et de peser sur les choix, les contrôles, les orientations,
- ➔ De construire une société humaine où les rapports humains continuent d'exister voire s'améliorent,
- ➔ D'avoir accès à un service public physique.

3) L'accessibilité financière

15. L'augmentation du montant des pensions de retraite est indispensable pour sortir une partie de plus en plus importante de retraité·e·s des minima sociaux. Mais au-delà, le coût des services publics peut représenter un obstacle infranchissable.

16. Les retraité·e·s doivent bénéficier d'un accès libre et gratuit aux transports en commun urbains et interurbains.

17. Elles et ils doivent pouvoir se loger et se chauffer correctement, la crise énergétique de 2023 qui fait exploser les prix de l'énergie conduit à une charge financière insurmontable pour beaucoup et particulièrement pour les retraité·e·s.

18. La retraite doit aussi permettre l'épanouissement personnel, avec un Service public de qualité pour la culture, le sport, les loisirs...

III Ensemble exigeons :

- ➔ L'accès gratuit dans les transports en commun urbains et interurbains,
- ➔ L'accès facilité à la culture et aux loisirs,
- ➔ L'accès de droit à la santé quel que soit son âge et à des conditions de prises en charge publique de la perte d'autonomie,
- ➔ Un retour à un véritable service public de l'énergie avec un tarif réglementé et pondéré.

19. Les luttes à venir des retraité·e·s en lien avec les actif·ve·s devront avoir pour objectif de gagner de nouveaux droits. Pour cela, il faut exiger des pouvoirs publics des progrès sociaux dans ce sens, contre les logiques libérales et dans le même temps s'opposer aux marchands de rêve populistes et trompeurs de l'extrême droite.

II - LUTTER POUR BIEN VIVRE SA RETRAITE DIGNEMENT

A) Militer pour un changement économique et social

1) Une situation actuelle désastreuse

20. Depuis des années, la répartition de la richesse créée par le travail se fait au détriment des salaires et des pensions de retraites et au bénéfice du capital. Le schéma ci-dessous, sur les Indicateurs économiques et sociaux de la CGT 2022, est très explicite. Les richesses produites rémunèrent donc beaucoup plus le capital, et le patrimoine des plus riches gonfle aux dépens des salaires et des pensions.

21. Dans cette situation déjà très difficile, depuis 2021, l'inflation s'amplifie, dopée entre autres par le conflit en Ukraine, les conditions climatiques exceptionnelles et la spéculation. En 2022, à la fin du



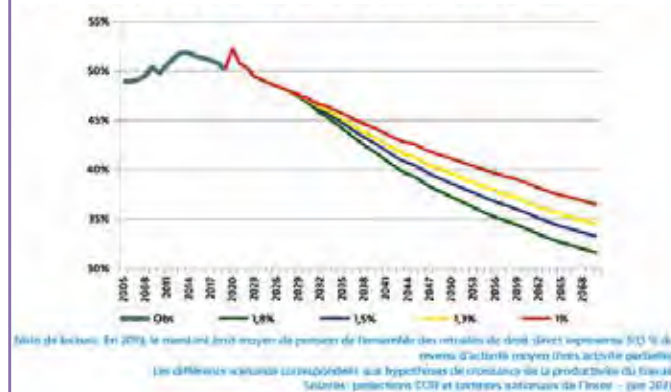
mois d'octobre, l'inflation atteint plus de 6 %, du jamais enregistré depuis le début des années 1980. Tout augmente : l'énergie, l'alimentation, l'habillement, le logement, sauf les salaires, les pensions et les minima sociaux.

22. Dans ce contexte économique et social désastreux, les mouvements sociaux se multiplient. Les retraité-e-s sont bien présent-e-s dans les manifestations et rassemblements. Ces luttes doivent prendre de l'ampleur pour gagner une plus grande justice sociale.

23. Notre vigilance doit être majeure. En dépit d'une idéologie xénophobe et libérale, de nombreuses et nombreux député-e-s d'extrême droite ont été élu-e-s aux législatives grâce à une campagne reprenant des arguments portant sur la défense des intérêts des « petits ». Comme beaucoup, des retraité-e-s trouvent dans ce populisme un exutoire à leur colère et l'illusion de la résolution de tous leurs problèmes.

24. Suite au gel de leurs pensions et l'augmentation des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et CASA) et si l'on ajoute la perte cumulée de janvier 2008 à décembre 2021, cela représente une baisse équivalente à 1 mois de pension.

Pension moyenne de l'ensemble des retraité-e-s relative au revenu d'activité (en % du revenu moyen brut)



Indicateurs économiques et sociaux de la CGT 2022, p.37

27. Les augmentations des pensions décidées en 2022 (1,1 % en janvier, 4 % en juillet, 5 % en novembre pour les régimes complémentaires de l'AGIRC-ARRCO) sont nettement insuffisantes au regard des pertes accumulées depuis plus d'une décennie de reculs et de l'inflation de ces derniers mois.

28. Nous ne voulons pas des mesurètes telles que le chèque énergie, le chèque alimentation, le chèque carburant. Les retraité-e-s ne veulent pas la charité, mais une revalorisation conséquente de leurs pensions pour vivre dignement leur retraite.

29. Nous devons lutter contre cette régression. Nous devons lutter pour inverser cette tendance qui nous enfonce peu à peu dans la pauvreté. Nous devons lutter pour obtenir une revalorisation de nos pensions à la hauteur des pertes enregistrées depuis des années et qu'elles soient indexées sur l'augmentation des salaires. Nous devons donc revendiquer le retour du système de péréquation des retraites supprimé en 2003.

30. Nous sommes issu-e-s d'un champ professionnel très féminisé. Cette situation se retrouve chez les retraité-e-s. Les salaires des femmes sont encore inférieurs à ceux des hommes et nous comptons un grand nombre de retraité-e-s avec de faibles revenus.

Chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée

Part de la rémunération des salarié-e-s dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières entre 1975 et 2020

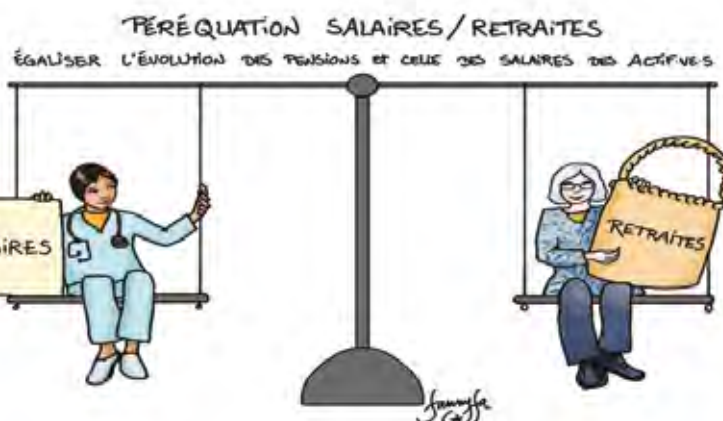


Source: Insee
Note de lecture: La part de la rémunération des salarié-e-s dans la valeur ajoutée des sociétés non-financières était de 65,4 % en 2019.

Indicateurs économiques et sociaux de la CGT 2022, p.19

25. Les dépenses incompressibles plombent leur niveau de vie. L'enquête de l'Union confédérale des retraité-e-s, a confirmé le « renoncement » de beaucoup d'entre elles et eux : « Certain-e-s retardent le moment d'aller chez le dentiste, ne changent pas leurs lunettes, ne se nourrissent même plus correctement. »

26. Cette description illustre parfaitement la situation de beaucoup des retraité-e-s de nos secteurs de la Santé et de l'Action Sociale où prédominent des métiers féminins aux salaires particulièrement bas, donc à pensions de retraite faibles comme pour les ASH, les AS, AMP, les adjoints administratifs...



Ensemble exigeons :

- ➔ Un minimum de pension équivalent au SMIC revendiqué par la CGT de 2 000 € bruts par mois pour toute carrière complète. Nous considérons que cela représente une juste rétribution pour une vie de travail, que c'est une mesure de justice et aussi un gage de bien vieillir,
- ➔ L'indexation des retraites sur l'évolution moyenne des salaires. Le rétablissement de la péréquation pour les retraité-e-s de la Fonction Publique,
- ➔ Le droit à une retraite pour tous et toutes les salarié-e-s dès 60 ans, des augmentations de salaires et une égalité femmes/hommes pour les salaires et les pensions.

2) Dans cette conjoncture particulièrement délétère, nous devons lutter contre les idées libérales et réactionnaires

31. Ces idées sont diffusées largement dans les médias nationaux, et gagnent des pans entiers de la société dont des retraité-e-s. Le capitalisme libéral et l'extrême droite peuvent continuer de progresser face à la colère des laissé-e-s-pour-compte, de celles et ceux pour qui les débuts de mois ont déjà le goût amer des fins de mois, de celles et ceux qui vivent dans la précarité, voire la pauvreté.

32. Le programme de l'extrême droite met en avant des mesures qui, pour certaines, peuvent ressembler à des mesures de gauche, mais dont le but essentiel est de s'acheter une bonne image, pseudo sociale, afin d'attirer l'électorat populaire. L'inspiration de ce programme relève de la logique patronale comme baisser, voire supprimer les cotisations sociales pour augmenter les salaires nets et affaiblir la Sécurité Sociale.

33. De la même manière, le gouvernement, suivi par l'extrême droite, prône une baisse des impôts ce qui conduirait à une réduction des investissements publics indispensables (éducation,

santé, infrastructures, etc.). Le gain supposé de pouvoir d'achat lié à la baisse de l'impôt pour une partie des ménages, des retraité-e-s, serait donc annulé par la dégradation de la qualité des services rendus à tous les citoyens. La population se verrait obligée de payer de sa poche des services jusqu'ici financés par la solidarité nationale, celles et ceux qui ne pourront pas payer n'auront pas accès à ces services.

3) Nous devons aussi porter les idées internationalistes et pacifistes de la CGT auprès des retraité-e-s

34. La coopération, l'entraide, la solidarité et l'amitié entre les peuples sont plus que jamais nécessaires dans le climat international très instable, avec des gouvernements qui n'ont de cesse de porter des idées exécrables et obscurantistes de domination et de colonialisme.

Engageons nous à :

- ➔ Promouvoir la solidarité, la fierté, la révolte contre toute injustice, contre toute oppression et pour la paix,
- ➔ renforcer l'éducation populaire, c'est-à-dire la formation contre les idées racistes, xénophobes, patriarcales, de haine des autres parce que né-e-s ailleurs ou dans la misère, poussé-e-s à quitter leur pays à cause des conflits et des guerres,
- ➔ cultiver des valeurs de solidarité.

4) Les moyens pour une bonne prise en charge de la perte d'autonomie

35. Vieillir n'est pas une situation toujours facile. L'allongement de la durée de vie est un formidable progrès, mais cet allongement ne se fait pas toujours en bonne santé et les situations de handicap et de perte d'autonomie liés au très grand âge sont fréquentes.

36. Les gouvernements successifs n'ont jamais donné les moyens nécessaires pour répondre à des besoins grandissants. La loi Grand-Âge qui devait être promulguée au cours du dernier quinquennat n'a jamais vu le jour. Les mesures



préexistantes comme l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) sont notoirement insuffisantes pour aider les retraité·e·s en perte d'autonomie. Leur « reste à charge » demeure conséquent et dépasse bien souvent leur niveau de vie donc leurs possibilités avec, de plus, beaucoup d'inégalités entre les territoires. Il est impensable qu'après une vie de labeur on ne puisse subvenir à ses besoins et que l'on se retrouve à la charge de ses enfants.

37. Les maintiens à domicile essentiellement à la charge des familles sont inacceptables, de même qu'il est inacceptable que se multiplient les établissements à but lucratif, tenus par des groupes comme ORPEA, qui prospèrent sur la vulnérabilité tant physique que psychique des personnes âgées et sur le désarroi des familles. Ces groupes engrangent des bénéfices extraordinaires pour leurs actionnaires, au détriment des conditions de travail des salarié·e·s et de la qualité de prise en charge des résident·e·s de leurs établissements.

III ➔ Ensemble exigeons que :

- ➔ la perte d'autonomie relève totalement des principes fondateurs de la Sécurité Sociale : « faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort. ». Elle doit être, au sein de la branche maladie, financée par les cotisations sociales. Décider de ce financement est un enjeu de solidarité nationale,
- ➔ la perte d'autonomie dépend d'un grand service public de la santé et de l'action sociale.

B) Améliorer notre environnement pour vivre plus longtemps et en bonne santé

1) Les répercussions des conditions de travail sur la santé des retraité·e·s.

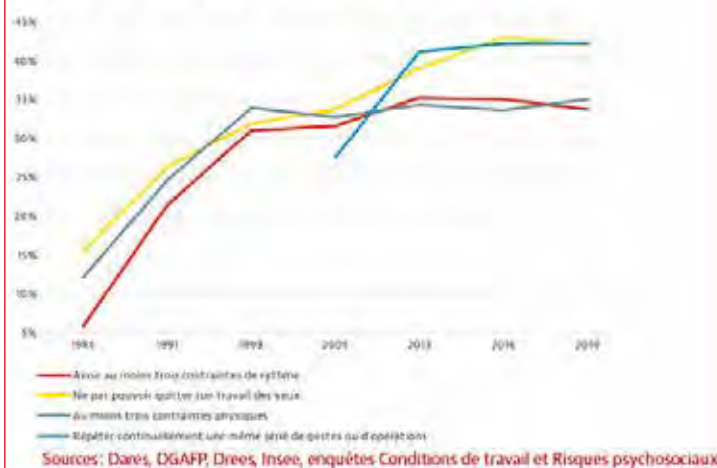
38. Il est généralement admis que les conditions de travail se sont dégradées depuis une quarantaine d'années pour une bonne partie des salarié·e·s : « En 1984, 21 % des ouvrier·ère·s non qualifié·e·s subissaient 3 contraintes physiques. En 2019, ils et elles étaient 69 % dans ce cas. Pour les employé·e·s de commerce et services, ce chiffre est passé de 10 % à 48 % sur la même période. Alors que le progrès technique devrait nous libérer de certaines contraintes au travail, les statistiques nous donnent à voir une réalité bien différente ».

39. Dans le même temps, les départs anticipés ont été supprimés pour toute une partie des hospitalier·ère·s et le gouvernement, avec une partie de la classe politique libérale, veut nous imposer un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite.

L'HÔPITAL, CHAMPION DE LA DÉGRADATION DU TRAVAIL

Le secteur hospitalier semble être le plus touché par la dureté des conditions de travail. En effet, 42,4 % (contre 35,2 % pour l'ensemble des salarié·e·s) déclaraient subir au moins 3 contraintes de rythme et 52,2 % au moins 3 contraintes physiques intenses (contre 34,9 % pour l'ensemble des salarié·e·s).

Conditions de travail (% de salarié·e·s concerné·e·s)



« Les Indicateurs économiques et sociaux de la CGT », 2022, p.16

40. Un autre des risques encourus par les salarié·e·s de notre champ est celui des cancers professionnels certainement sous-évalué. L'utilisation de produits toxiques, cancérogènes, d'amiante, sans être niée est fortement minimisée et le suivi post professionnel n'est prévu que pour l'amiante, si l'exposition est totalement avérée.

41. A ce niveau, la situation des futur·e·s retraité·e·s risque fort de s'aggraver encore, quand on mesure la suppression des CHSCT remplacés par les CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) et dont l'action risque d'être de moins en moins opérante à l'intérieur du la nouvelle instance Conseil Économique d'Établissement dans le public et Conseil Économique et Social dans le privé (CSE).

42. Dans ces nouvelles instances les compétences diminuent, et de fait, les moyens d'approfondir les situations à risque sont amoindris, la connaissance même de ces dangers peut être ignorée avec tous les dégâts physiques et humains que cela peut provoquer dans l'avenir pour la santé des salarié·e·s et des retraité·e·s.

43. Mourir du travail ne peut pas être un projet de société. On peut se poser la question quand on constate que le nombre de salarié·e·s de notre champ professionnel reconnu·e·s en invalidité est en constante augmentation.

44. D'après « l'Etude de l'invalidité de la CNRACL de 2019 », la proportion du flux des pensionné-e-s invalides bénéficiant d'une rente d'invalidité a progressé sur la période 2009-2019 de +4,5 points. Les départs en pension d'invalidité en 2019 se sont effectués en moyenne à 56,4 ans, alors que l'âge moyen de départ des nouvelles et nouveaux retraité-e-s est à 61,6 ans. Pour ce qui est du secteur privé, nous n'avons pas de statistiques pour notre champ professionnel, mais il est connu que beaucoup de salarié-e-s partent en invalidité avant la retraite, ce qui impacte lourdement nos régimes de prévoyance. Peu de solution d'aménagement des postes de travail sont proposés à ces salarié-e-s.

III ➔ Ensemble exigeons :

- ➔ La reconnaissance de la pénibilité par métier, du privé comme du public, avec la possibilité d'un départ anticipé avec une bonification d'un trimestre par année d'exercice pour avoir une pension complète,
- ➔ Le rétablissement de la catégorie active pour les métiers qui l'ont injustement perdue,
- ➔ Le droit à un suivi médical post professionnel pour tou-te-s les salarié-e-s et la reconnaissance de maladies professionnelles survenues pendant la retraite.

2) Préserver l'environnement climatique et biologique

45. Le concept de santé environnementale doit devenir un sujet important. Il concerne les relations entre la santé et des variables environnementales telles que la pollution, le climat, les nuisances extérieures, la qualité de l'alimentation, l'environnement intérieur (bruit, qualité de l'air...), l'exposition à des produits dangereux...

46. Les retraité-e-s, comme l'ensemble de la population, sont impacté-e-s par ces variables, avec l'âge comme facteur aggravant. Un exemple qui illustre parfaitement cette vulnérabilité particulière est celui de la canicule. L'organisme d'une personne âgée est beaucoup plus sensible aux températures extrêmes, que ce soit le chaud ou le froid. Les capacités de réactions de son organisme sont beaucoup plus lentes et imparfaites. Déjà en 2003, des milliers de personnes âgées étaient décédées au début de l'été, victimes d'un excès climatique.

47. Nous savons que le changement climatique est intrinsèquement lié aux modes de production capitaliste,

à la captation d'une part toujours plus grande de nos richesses par le capital et ce sont les populations qui paient l'addition.

48. Ce constat fait, il y a nécessité urgente à agir concrètement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des activités humaines, et de ne pas se limiter à des déclarations d'affichage.

49. Dans le cas de l'environnement biologique, malgré les moyens technologiques et financiers dont notre pays disposait, le gouvernement a été incapable de prévoir et de gérer la crise sanitaire du covid.

III ➔ Ensemble exigeons ::

- ➔ Un développement humain durable qui rompt avec les politiques économiques actuelles qui sont en échec,
- ➔ Un autre type de croissance fondé sur des modalités de production et une exploitation des richesses plus équitable,
- ➔ Les transitions nécessaires, de manière à ce qu'elles ne portent pas préjudice aux salarié-e-s et à leurs familles. Ce changement de cap est seul à même d'avancer vers un développement respectueux de l'humain et de la planète,
- ➔ La mise en œuvre de nouvelles politiques de développement fondées sur le bien-être, la revalorisation du travail et la préservation de l'environnement, en associant les enjeux sociaux et environnementaux.

50. Nous devons lutter contre l'individualisme qui croît tous les jours, fruit de décennies de politiques libérales, voire réactionnaires. Nous devons affirmer la nécessité d'un syndicalisme de classe, on peut le lire dans le dernier document d'orientation de notre Fédération : « Dans notre champ professionnel, tant marqué par les corporatismes, se syndiquer à la CGT montre aussi la volonté d'unité du salariat quelle que soit sa position dans le processus de travail » et cela reste vrai aussi une fois à la retraite.

51. La syndicalisation est plus que jamais la meilleure réponse face aux attaques qui se multiplient. Elle nous permet de nous organiser, de partager un objectif commun et de lutter ensemble à la défense de nos intérêts.

III - PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYNDICALISME DES RETRAITÉ·E·S

52. Les retraité·e·s, et particulièrement les retraité·e·s militant·e·s, sont loin d'être des inactifs et inactives comme on les désigne souvent. Cela, nous pouvons le constater lorsque nous manifestons : elles et ils sont largement présent·e·s dans nos cortèges, que ce soit pour défendre des revendications spécifiques de retraité·e·s et en solidarité avec les salarié·e·s.

53. Le syndicalisme retraité a donc toute sa place dans notre organisation puisque le militantisme ne s'arrête pas avec l'arrivée en retraite. Les retraité·e·s doivent participer à la lutte pour un changement de société comme à la défense de leurs revendications spécifiques : revalorisation des pensions, aménagement des logements, accès aux transports et aux lieux publics, accompagnement de la perte d'autonomie...

54. Elles et ils ont aussi des revendications communes à celles des salarié·e·s en activité : un bon niveau de salaire et des qualifications reconnues auront des conséquences positives sur le niveau des pensions ; avoir des conditions de travail dégradées aura des conséquences négatives sur la qualité de vie à la retraite et surtout de vie en bonne santé ; la défense et le maintien des Services publics de qualité et de proximité avec du personnel qualifié pour répondre aux besoins de toute la population ; le droit aux loisirs et aux vacances, à l'éducation populaire...

55. Le renforcement de la CGT passe aussi par le renforcement du nombre de syndiqué·e·s retraité·e·s et bien évidemment par des mesures pour arrêter l'hémorragie des départs au moment du passage à la retraite.

56. Peu de syndicats d'actifs et d'actives et de sections de retraité·e·s prennent ensemble, à bras le corps, cette question. Pourtant, les retraité·e·s sont impliqué·e·s dans la vie politique et associative. Elles et ils participent à la vie économique, sociale et familiale ainsi qu'à la vie culturelle et sportive. Elles et ils sont actrices et auteurs de leur environnement (logement, transport...). Elles et ils sont citoyen·ne·s tout simplement.

57. Cette implication dans la société et sa reconnaissance donne tout son sens à la nécessité d'un syndicalisme retraité. Cela doit devenir une évidence pour toutes et tous. Le développement de notre activité syndicale en direction des retraité·e·s doit être primordial.

A) L'importance de réaliser un état des lieux de la syndicalisation

58. Les syndiqué·e·s retraité·e·s représentent en moyenne 15 % des syndiqué·e·s à la CGT, mais pour notre Fédération, nous constatons fin 2021 que seulement 6,26 % de nos syndiqué·e·s sont des retraité·e·s (77 962 syndiqué·e·s dont 4 884 retraité·e·s.).

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale Année 2021		
	Nombre de syndiqué·e·s	Nombre de retraité·e·s
Santé publique	48 742	3 422
Santé privée	8 659	176
Divers	10 838	1 051
Action Sociale Publique	1 113	32
Action sociale Privée	8 575	203
Total	77 962	4 884

59. Bien entendu, ces chiffres sont obtenus à partir des déclarations des syndicats au moment des versements des cotisations à CoGéTise, on le sait ce n'est pas forcément la réalité, puisque certains syndicats n'identifient pas les retraité·e·s lorsqu'ils effectuent ce versement. Il semble que le travail engagé auprès des syndicats lors du mandat écoulé commence à porter ses fruits en termes de connaissance des syndiqué·e·s retraité·e·s, mais il reste encore un écart important entre le nombre de syndiqué·e·s identifié·es dans le CoGiTiel et le nombre de cotisations retraité·e·s (cotisations + timbres « retraité·e·s » reversés à CoGéTise). Comme nous l'avons fait lors du mandat passé, nous devons continuer à faire régulièrement un point sur le versement des cotisations des retraité·e·s.

B) Être syndiqué·e et militant·e à la retraite

60. Le terme continuité syndicale est souvent utilisé pour parler de la syndicalisation des retraité·e·s, mais la continuité syndicale concerne également les actifs et actives qui changent d'employeur. Et comme il n'est jamais trop tard pour se syndiquer, la syndicalisation « retraitée » est aussi possible pour une première syndicalisation. Donc pour nous, retraité·e·s, nous préférons parler de syndicalisation en direction des retraité·e·s.

61. 7 syndiqué·e·s sur 10 quittent la CGT lorsqu'elles et ils passent à la retraite, dans notre Fédération, c'est 9 syndiqué·e·s sur 10. Posons-nous la question des raisons de ces départs. Bien souvent la raison principale est l'ignorance de ce qu'est le syndicalisme spécifique en direction des retraité·e·s. Or, cette activité syndicale

n'est pas qu'une force d'appoint pour les actifs et actives. La question est rarement abordée dans les syndicats parce que, parfois, rester syndiqué.e lorsque l'on est à la retraite est ressenti comme un simple hobby.

62. Beaucoup préfèrent s'impliquer dans des associations que dans le syndicalisme. En quoi le monde associatif répondrait mieux aux aspirations des retraité-e-s ?

63. Cela pose la question de la place des retraité-e-s dans notre organisation.

64. Les retraité-e-s sont parfois appelé-e-s « mamie » et « papi », leurs structures spécifiques considérées comme des « garages à vieux ». Ces appellations peuvent faire sourire, mais les retraité-e-s les trouvent irrespectueuses au regard de leurs savoirs et savoir-faire accumulés au cours de leur vie militante. En effet, pourquoi ces savoirs et savoir-faire sont-ils reconnus dans les associations, mais pas dans la CGT ?

65. Les retraité-e-s resteront syndiqué-e-s à la CGT ou le deviendront, si on leur garantit que leur parole sera écoutée et respectée dans l'organisation.

C) La place des femmes retraité-e-s dans la CGT et notre fédération

66. Les femmes sont historiquement moins présentes parmi les syndiqué-e-s et encore davantage chez nos militant-e-s. Cette situation semble s'accroître à la retraite car les femmes sont seulement 28 % des syndiqué-e-s retraité-e-s dans la CGT alors que les femmes représentent 37 % de tou-te-s les syndiqué-e-s de la CGT.

67. Il convient de se poser la question de la place des femmes dans les luttes et de leur visibilité dans notre organisation et dans la population en général.



D) Une organisation pour répondre aux besoins de nos retraité-e-s

68. Quelle est la prise en compte de leurs besoins, quelle organisation leur proposer, comment impliquer les syndiqué-e-s actifs et actives pour la prise en compte de notre activité syndicale ?

69. Former nos syndicats et les retraité-e-s à notre syndicalisme spécifique retraité est essentiel pour nous renforcer.

70. Afin d'aider les syndiqué-e-s à prendre toute leur place dans l'activité syndicale spécifique, l'Union Confédérale des Retraité-e-s (UCR) propose pour les organisations deux modules de formation syndicale qui s'adressent :

71. Pour l'un, aux actifs et actives en passe d'arriver à la retraite et aux nouvelles et nouveaux retraité-e-s. Il s'agit de : « Découvrir le syndicalisme retraité ». Les objectifs de la formation doivent permettre aux syndiqué-e-s d'identifier les liens entre travail et retraite, les convergences revendicatives entre salarié-e-s en activité et retraité-e-s, les revendications spécifiques des retraité-e-s et leur place dans notre organisation.

72. Le second s'intitule : « Participer à l'activité syndicale des retraité-e-s » et s'adresse aux retraité-e-s avec ou sans responsabilité dans les organisations. Il a pour objectif de permettre aux syndiqué-e-s d'identifier les éléments pour construire et développer une activité syndicale de proximité en direction et avec les retraité-e-s, d'expliquer et de s'emparer des outils pour renforcer la CGT.





E) Une communication indispensable

73. Il est important que les retraité-e-s disposent d'un abonnement à « Vie Nouvelle » le magazine de l'Union Confédérale des Retraité-e-s CGT. « Vie Nouvelle » doit être considéré comme un vecteur essentiel du point de vue de la bataille des idées.

74. Les secrétaires de syndicats doivent jouer le jeu auprès de leurs

retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s en les informant du syndicalisme retraité en leur adressant la Lettre de l'UFR. Pour réussir cette continuité syndicale, cela suppose également de créer les conditions de la réussite en s'adressant au camarade en amont de son départ en lui proposant des formations.

F) L'organisation des retraité-e-s dans la CGT

75. Les statuts de la CGT et de l'UCR reconnaissent la possibilité aux retraité-e-s d'être organisé-e-s en sections, une section doit être rattachée à un syndicat. Mais, en dehors des gros établissements hospitaliers, notre champ fédéral est constitué de multiples petites entités, avec peu de salarié-e-s. C'est un problème pour organiser les salarié-e-s, et ça se complique pour les retraité-e-s. Mais quelle vie démocratique pour ces syndiqué-e-s ?

76. Les syndiqué-e-s retraité-e-s ne devront pas hésiter à porter régulièrement ces questions dans les débats de notre organisation, y compris dans notre fédération.

77. Aujourd'hui, les retraité-e-s sont organisé-e-s en section et sont rattaché-e-s à un syndicat d'établissement. Les retraité-e-s, bien souvent, quittent le territoire de leur ancienne activité professionnelle. La continuité syndicale pour ces camarades n'est pas évidente, l'éloignement géographique de leur syndicat d'origine ne devrait pas être un frein à leur activité syndicale.

G) Améliorer nos liens avec les territoires, les USD et les USR

78. Lors de ce mandat, nous avons constaté une difficulté à établir des liens entre l'UFR et nos syndiqué-e-s retraité-e-s dans les territoires. Les USD

sont généralement peu impliquées dans le syndicalisme retraité. Pourtant, lorsque nous intervenons dans les CNF, les congrès, dans des commissions exécutives décentralisées auxquelles sont invitées les organisations des territoires, nous recevons à chaque fois un accueil intéressé. Cela nous conforte dans l'idée que des progrès sont possibles et qu'il suffit de trouver des outils et des opportunités pour convaincre de prendre en compte le syndicalisme retraité dans les USD. Il faut également convaincre de tisser davantage de liens entre l'UFR, les USD et les USR afin que les informations et le travail fait au niveau fédéral se diffusent dans les territoires et l'interprofessionnel.

Ensemble, engageons nous à :

- ➡ Poursuivre nos actions d'information sur la nécessité et l'intérêt d'identifier les syndiqué-e-s retraité-e-s dans Cogitiel et le reversement de la cotisation retraité-e-s à CoGéTise, pour affiner la connaissance de nos syndiqué-e-s retraité-e-s en lien avec les USD,
- ➡ Faire connaître le syndicalisme retraité aux USD et aux syndicats, par les formations spécifiques retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s dans les départements et régions,
- ➡ Promouvoir la place des femmes dans l'organisation syndicale.
- ➡ Réfléchir avec les retraité-e-s à la façon dont elles et ils souhaitent s'organiser pour leur permettre de participer à la vie de la CGT et de porter les revendications qui leur sont spécifiques,
- ➡ Dynamiser notre démarche de proximité dans les territoires, à l'échelle d'un département ou d'une UL en lien avec l'USD, l'UD et l'USR,
- ➡ Exiger la reconnaissance de la place des retraité-e-s dans l'organisation, de leur savoir et savoir-faire. Promouvoir leur présence et une activité en direction des retraité-e-s dans les directions d'USD,
- ➡ Proposer la participation de membres de l'UFR dans les CE USD pour faire avancer la syndicalisation des retraité-e-s, la diffusion de vie nouvelle et mettre en place une vie syndicale pour les retraité-e-s.
- ➡ Travailler des projets de syndicalisation dans les territoires,
- ➡ Poursuivre les CE UFR décentralisées,
- ➡ Travailler avec les USD à l'intégration des syndiqué-e-s isolé-e-s dans des collectifs de retraité-e-s.

GROUPE 3E

CONSTRUCTEURS
D'ALTERNATIVES



- Expertise économique, financière, sociale ou SSCT ; Audit comptable ; Formation des élus ; Accompagnement des CSE...
- Le Groupe 3E est un collectif d'experts engagés aux côtés des représentants du personnel et des organisations syndicales.
- Envie de muscler vos avis ? De former vos équipes ? D'entendre un autre point de vue ? ● groupe3e.fr

NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



Plus que jamais, nos équipes continuent de
**se mobiliser pour vous, afin de tisser un
lien toujours plus solide.**

aesio.fr



Santé • Prévoyance • Épargne • Retraite • Auto • Habitation

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. Crédit photo Alexis Raimbault. Document non contractuel à caractère publicitaire. 21-005-015

 **AÉSIO
MUTUELLE**
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX